

Déclaration Interne

**RESEAU EUROPEEN CONTRE LA  
COMMERCIALISATION  
ET LA PRIVATISATION DE LA SANTE**

Varsovie 6 et 7 octobre 2012

Le Réseau européen contre la commercialisation et la privatisation de la Santé, réuni ces 6 et 7 octobre 2012 à Varsovie, a réaffirmé ses **axes fondamentaux** tels que définis dans la déclaration de Nanterre de mai 2012, à savoir l'accessibilité universelle, un financement public ou basé sur les cotisations, selon les pays, une Santé protégée des logiques marchandes et une démocratie sanitaire réelle.

La Santé est un droit pour tous. Le Réseau exige un égal accès pour tous à la Santé, sans limitation de quelque sorte que ce soit, financier, géographique, culturel, de genre, d'origine,...

Le Réseau défend un financement public ou basé sur les cotisations sociales, selon les pays, tenant compte des capacités contributives de chacun.

Pour le Réseau, le système de Santé doit se baser sur des opérateurs publics ou réellement sans but lucratif. La Santé n'est pas une marchandise. Tout ce qui touche à la Santé doit être protégé de la recherche de profit, particulièrement face à l'appétit de multinationales qui y voient un gisement de bénéfices faciles.

Le Réseau veut stimuler la démocratie sanitaire en permettant à la population et aux acteurs sociaux, de participer activement à la détermination des politiques de Santé et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la gestion des soins de santé et ce, à tous les niveaux : organisation, financement, santé communautaire, déterminants de la Santé.

**Réaliser ces 4 axes implique de faire échec aux politiques libérales sur un plan régional, national et européen. Dans ce but, le réseau :**

- favorise les échanges entre les membres des différents pays ;
- produit des analyses, des propositions et des revendications communes ;
- sensibilise les citoyens et les acteurs de Santé ;
- mobilise et mène des actions.

**Le Réseau entend mener une stratégie d'élargissement à tous les niveaux :**

- partir de la notion de soins de santé pour agir sur les déterminants de la santé, que sont notamment le droit au travail, les conditions de travail, le logement, l'environnement...;
- partir des combats locaux et/ou professionnels pour aller vers des actions plus générales et globales, à travers une mobilisation citoyenne ;

- augmenter le nombre de pays participant au Réseau et le nombre d'organisations dans les pays représentés ou existant au niveau de l'Europe, qui adhèrent au socle commun ;
- partir des préoccupations purement liées à la Santé pour déboucher sur une stratégie visant les causes de sa dégradation qui sont notamment la convergence des politiques européennes d'austérité, l'instrumentalisation de la dette, l'application des traités européens, dont le pacte budgétaire;
- élargir les analyses et les actions nationales vers une prise en compte, à travers des débats larges, des enjeux européens.

**Concrètement, les membres du Réseau s'engagent à participer activement au plan suivant :**

- le Réseau se veut être prioritairement un outil d'action/réaction face aux événements et mesures touchant à nos axes fondamentaux ;
- en vue d'élargir et de renforcer nos capacités d'action, les membres du Réseau et le Réseau mèneront des initiatives systématiques de contact avec des organisations et réseaux d'autres pays ; dans ce cadre, ils participeront activement aux moments sociaux nationaux et internationaux forts ;
- sur base de la participation active de ses membres, le Réseau développera une grille d'analyse commune à tous les pays permettant une étude des différentes formes de privatisation et commercialisation et leurs conséquences sur la santé, permettant la production de propositions/ revendications ; pour ce faire, un projet européen pourra être activé ;
- le Réseau poursuivra la structuration d'un secrétariat, via la recherche de moyens au niveau local, régional, national ou européen.

**Pour mettre en œuvre les diverses décisions adoptées lors de la conférence de Varsovie, un groupe de travail sera convoqué à Paris dans la deuxième quinzaine de janvier 2013.**